

Elections Professionnelles

Du 30 novembre au 06 décembre 2018

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE NATIONALE**

CORPS DES TECHNICIENS PTS



**UNE FORCE DE PROPOSITIONS
UN VERITABLE ACTEUR DU DIALOGUE SOCIAL
UN ETAT D'ESPRIT CONSTRUCTIF**

cliquez, votez



VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE

SNAPATSI

NOTRE BILAN

CARRIERE

- **Création d'une ISSPTS, prime de pénibilité comprise dans le calcul de la retraite: première reconnaissance officielle de la pénibilité et du caractère atypique de notre métier**
- **Augmentation de l'IPTS nationale et du complément Ile de France**
- **Inscription au protocole de revalorisation des carrières d'un projet de VAP pour l'accès des techniciens en chef au grade d'ingénieur, pour une reconnaissance des compétences managériales de ces personnels notamment en filière IJ et ITT**
- **Augmentation des recrutements pour une meilleure répartition de la charge de travail et la mise en œuvre effective de la substitution**
- **Augmentation du nombre d'ASPTS de la Sécurité Publique et de la Police judiciaire accessible au groupe 2 de l'IPTS**
- **Avancement de 300 ASPTS principaux dans le corps de techniciens sur cinq ans: première reconnaissance officielle de l'expérience et de la technicité acquise par les ASPTS**
- **Ouverture du concours interne d'ingénieur en IJ pour la première fois en 2014**

ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

- **Mise en place des horaires variables dans de nombreux services pour une meilleure articulation vie professionnelle vie privée**
- **Amélioration de la prise en charge des blessés en service par la création d'un guichet unique**
- **Défense des services en grandes difficultés (LPS de Paris, SLPT de province...) par des actions menées au plus haut niveau**



Notre information claire, fiable, constructive, argumentée au travers de moyens numériques et de nos lettres régulières.

Nous ne cédon pas à la tentation de la contestation permanente et œuvrons à une défense régulière et efficace des personnels.



VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE

SNAPATSI

NOTRE REVENDICATION

STATUTAIRE

- **Modification statutaire en profondeur :**
- **Relèvement du niveau de recrutement des ASPTS à BAC et création d'une nouvelle nomenclature des postes de BAC à BAC + 5 dans les trois filières (IJ, ITT, laboratoires) : pour une harmonisation des niveaux de formation des ASPTS, GPX et gendarmes exerçant en PTS, pour une reconnaissance du niveau de qualification technique des agents**
- **Reconnaissance de la pénibilité et de la dangerosité des missions de PTS**

ORGANISATION ET CARRIERE

- **Réorganisation de la filière PTS pour une meilleure cohérence de la gestion des personnels et des services, par le renforcement de la tutelle du SCPTS**
- **Création d'une école de PTS formant les élèves au premier jour de leur affectation**
- **Amélioration du contenu pédagogique des formations initiales et de leur adaptation aux agents issus des concours internes**
- **Augmentation de la formation continue et du recyclage des acquis**
- **Mise en place d'une formation au management innovante pour tous les encadrants**
- **Multiplication des partenariats avec les universités et les centres de recherche**

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Amélioration de la gestion des ressources humaines par une meilleure adaptation des effectifs aux besoins et l'affectation de personnels scientifiques supplémentaires**
- **Redéfinition des conditions de rappel sur astreintes et de dépassements horaires pour la diminution des rappels injustifiés**
- **Amélioration du vestiaire PTS**
- **Création d'un outil d'accompagnement des agents qui souhaitent évoluer vers d'autres métiers**
- **Amélioration du suivi médico-psychologique par la médecine de prévention**
- **Création d'un CHSCT propre à l'ensemble de la PTS**

COMMUNICATION RELATION AVEC L'ADMINISTRATION

- **Amélioration du dialogue social**
- **Valorisation des agents ayant participé à des missions difficiles ou ayant obtenu des résultats importants**

L'augmentation de la volumétrie des saisines, de la technicité et de la pénibilité du travail imposent une meilleure reconnaissance de la compétence et du dévouement des agents par une réforme statutaire et des mesures structurelles permettant à chacun d'exercer son métier en se sachant accompagné et respecté.



VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE

SNAPATSI